

À la mémoire de Me Gilles Hébert (1932-2022)

DHC Avocats
12 avril 2022

C'est avec tristesse que tous les membres du cabinet DHC avocats ont appris le décès de Me Gilles Hébert, notre associé de la première heure, survenu le 24 mars 2022. Pendant plus de 60 ans, Gilles Hébert a pratiqué le droit, principalement le droit municipal, auprès des municipalités du Québec, grandes et petites, et autres organismes publics. Pendant toutes ces années, il a su conseiller les élus municipaux avec compétence et sagesse; pour tous les membres du cabinet, il a été une inspiration et un modèle.

Né à Verdun, Gilles Hébert a fait ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal, a obtenu un baccalauréat en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et a été admis au Barreau en 1958. Il entreprit dès lors une brillante carrière et devint rapidement un expert en droit municipal. Dès 1960, il était l'associé de spécialistes de ce domaine comme Me Émé Lacroix et Me Jacques Viau. Il fut également juge de la Cour municipale de Candiac de 1962 à 1966, chargé de cours en droit municipal à l'École des hautes études commerciales, président de l'association des Centres de services sociaux du Québec de 1970 à 1975, président de la Commission des finances du Parti libéral du Québec de 1978 à 1985. En 1971, il accepta de présider la Commission de refonte des lois municipales, qui avait pour mandat de réviser et de refondre le Code municipal, la Loi des cités et villes et les lois connexes. La Commission déposa son rapport en 1977 proposant un « Code des municipalités du Québec » qui n'a pas été adopté par le gouvernement, mais qui a contribué à l'évolution du droit municipal et inspiré les législations subséquentes.

Déjà en 1983, il fondait, avec ses associés, notre cabinet dont la caractéristique première est d'être dédié essentiellement aux municipalités et organismes publics, ce qui demeure toujours une première au Québec. Avocat-conseil chez DHC jusqu'en 2019, Me Hébert a consacré sa vie professionnelle aux municipalités du Québec; il a contribué de façon exceptionnelle à l'avancement du droit municipal québécois et il a été un soutien constant pour de nombreux conseils municipaux du Québec.

Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié Gilles Hébert: un homme de qualité et de parole; un homme qu'il fait bon fréquenter: sage et loyal, déterminé et persévérand, intègre, juste et généreux. C'est un modèle qui saura encore inspirer les avocates et les avocats de DHC.

À sa famille, à nos clients et à ceux qui ont eu le privilège de le connaître, tous les membres de DHC avocats offrent leurs sincères condoléances.